

DEPARTEMENT
<b>LOIRE</b>
CANTON
<b>RIVE DE GIER</b>
COMMUNE
<b>RIVE DE GIER</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

**ARRÊTÉ N° ARPRX\_2025\_0001**

**AUTORISATION DE MARIER POUR MADAME PASCALE FOURNIER**

Le Maire de la ville de Rive de Gier

Vu l'article 2122-18 du Code des Collectivités Territoriales (précédemment article L 122-11 al.1 du Code des Communes) conférant au Maire le pouvoir, sous sa responsabilité et sa surveillance, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal.

**ARRÊTE**

Article N°1

Madame Pascale FOURNIER, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'Officier d'État Civil lors des mariages célébrés en Mairie de Rive-de-Gier :

- le samedi 18 janvier 2025 à 14h00 pour Monsieur K.ABDUL HAMID Arnaud et Madame TAIAR Zeineb
- le samedi 18 janvier 2025 à 14h30 pour Monsieur GUCENMEZ Murat et Madame KARTAL Dilara
- le samedi 15 février 2025 à 11h00 pour Monsieur DUCROS Gregory et Madame DUPUY Audrey

Article N°2

Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Préfet de la Loire et au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne.

Fait à Rive De Gier,  
**Le Maire,**  
**Vincent BONY**

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le



ID : 042-214201865-20250113-ARPRX\_2025\_0001-AR